



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Sous-Direction de l'éducation routière
et du permis de conduire
Bureau national des droits à conduire**

Affaire suivie par JU

Délégation à la Sécurité Routière

Maître Rémy JOSSEAUME
36 rue Vital
75016 Paris

28 JUIN 2021

Paris, le
Réf. : j

Maître,

Par courriel reçu le 18 mai 2021, vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client, M. [REDACTED]

De ce fait, les mentions relatives aux infractions commises simultanément le 17 novembre 2017 ont été rectifiées dans son dossier de permis de conduire, lequel est de nouveau valide.

Il a donc été demandé au sous-préfet de Saint-Germain-En-Laye de mettre un terme à la procédure de restitution du titre de conduite engagée à votre encontre, en application de l'article L. 223-5 du code de la route.